Union des Populations du Cameroun (UPC) 1948



Manifeste National pour l'Instauration de la Démocratie (MANIDEM)
1974

## **UPC - MANIDEM**

Créée le 10 Avril 1948, dissoute par décret français du 13 juillet 1955, décret de dissolution abrogé le 25 février 1960 ; contrainte néanmoins à la clandestinité pendant 30 ans, l'UPC qui depuis août 1992 s'appelle UPC-MANIDEM fonctionne légalement conformément à la loi.

## **COMITE DIRECTEUR / STEERING COMMITTEE**

## APPEL A LA MOBILISATION DES FORCES DE PROGRÈS

Chers compatriotes,

Notre pays s'enfonce chaque jour :

- A cause de la misère économique et sociale,
- A cause de la guerre dans trois régions du pays,
- A cause d'une fin de règne interminable et pitoyable,
- A cause de la pandémie qui plane au-dessus de tout cela et qui met à nu l'impréparation et l'incapacité des gens qui nous gouvernent à gérer une telle crise,
- A cause de la persistance d'élections truquées à répétition qui bloque toute possibilité de changement démocratique.

Les Kamerunais sont chaque jour un peu plus désabusés, chaque jour un peu plus mécontents : incessantes coupures d'eau et d'électricité, des emplois introuvables, des salaires impayés, des écoles sans mobilier ni matériel de base et d'autres en plein air, des centres de santé sans moyens réels et à présent dans une relative panique, etc., etc.

En plus de cela, trois régions du pays sont dans les souffrances des guerres qui durent depuis plusieurs années déjà, faisant de nombreuses victimes. Prises au milieu des tirs et objet des exactions des violations des droits de l'homme des belligérants, les populations civiles sont dans le drame au quotidien.

Dans ce contexte, il faut saluer :

- Le réveil de nos compatriotes qui se manifeste d'abord par un goût à la discussion là ou hier ils se taisaient. Les moyens modernes aidant, nombre de nos compatriotes déversent leur rage dans les réseaux sociaux;
- l'action des défenseurs des droits humains qui se battent au quotidien auprès des victimes innocentes ;
- les partis politiques mobilisés en vue d'un véritable changement, qui implique le refus de s'illusionner sur les élections-à-la-Biya, et la collaboration avec un régime en bout de course qui s'entête pourtant à entraîner tout le pays dans sa chute ;
- l'action dans plusieurs villes des salariés, comme par exemple ceux de Viettel (téléphonie) après la réduction de 50% de leurs salaires ;
- l'action des associations professionnelles : avocats, enseignants, étudiants,

Cell: 697 47 14 91 / 695 59 65 35 / 675 96 04 92 / 690 94 00 67 / Email: upcbcd@yahoo.fr

journalistes comme c'est le cas dernièrement avec le SNJC (Syndicat National des Journalistes du Cameroun) réclamant la justice dans plusieurs villes pour leur confrère Samuel Abuwe Ajieka dit WAZIZI torturé avant d'être assassiné.

Cependant, ces signes positifs sont encore insuffisants pour mettre fin à plusieurs décennies du pouvoir RDPC. Les forces du changement doivent être plus déterminées. Elles doivent considérer qu'il est absolument nécessaire qu'elles se concertent régulièrement et qu'elles soient plus unies dans l'action pour faire grandir la mobilisation de nos compatriotes pour le changement!

L'UPC MANIDEM lance un APPEL aux FORCES DU CHANGEMENT. Celles-ci vont des individus aux partis et regroupements politiques, en passant par des organisations professionnelles, confessionnelles et des OSC, en vue de la mobilisation du peuple kamerunais sur la base d'une plateforme commune :

- 1. Départ immédiat de Paul Biya et de ses barons du RDPC!
- 2. Tenue d'un Vrai Dialogue National (VDN) avec la participation effective de toutes les forces vives du pays
- 3. Mise en place des organes de la Transition politique, notamment d'un gouvernement de transition dont un des objectifs premiers sera de proclamer un cessez-le-feu immédiat dans le NOSO, prélude à la paix ; ainsi qu'un Comité de Suivi des résolutions du VDN.
- 4. Dans le cadre des tâches de la Transition politique, élaboration des textes majeurs pour le pays, notamment <del>la révision</del> une Constitution démocratique et populaire, un Code électoral garantissant des élections justes, équitables et transparentes.
- 5. Tenue des élections sur la base de la nouvelle Constitution et du nouveau Code électoral.

Un autre Kamerun est possible d'autres choix sont nécessaires!

En avant pour la Transition politique ! Vive le Kamerun ! Vive l'Afrique !

Le 11 juillet 2020

Pour le Comité Directeur

Moutoudou Albert Président de l'UPC-MANIDEM

Chumchoua Penda Secrétaire général de l'UPC-MANIDEM